

Nom commercial : einza Airless-Seidenmatt, weiß**Code produit:** 6712088**Version actuelle:** 3.4.1, établi le: 07.03.2025**Version remplacée:** 3.4.0, établi le: 19.11.2024**Région:** BE**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****einza Airless-Seidenmatt, weiß****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

peintures décoratives

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

einza Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13

30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0

N° Fax +49 (0)511 67490-20

e-mail info@einza.com**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**sdb_info@umco.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+32 (70) 245 245 (Belgische Giftnotrufzentrale)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Flam. Liq. 3; H226

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH07

Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques

Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de danger (UE)

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einZA Airless-Seidenmatt, weiß

Code produit: 6712088

Version actuelle: 3.4.1, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 3.4.0, établi le: 19.11.2024

Région: BE

EUH211

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P370+P378

En cas d'incendie: Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistant aux alcools, la poudre chimique sèche ou le dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]		
	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351i	>= 25,00 - < 50,00 % en poids
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques		
	64742-48-9 919-857-5 649-327-00-6 01-2119463258-33	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 25,00 - < 50,00 % en poids
3	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatique		
	- 927-241-2 - 01-2119471843-32	Aquatic Chronic 3; H412 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
4	carbonate de propylène		
	108-32-7 203-572-1 607-194-00-1 01-2119537232-48	Eye Irrit. 2; H319	< 2,50 % en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	V, W, 10	-	-	-
2	P	-	-	-

Nom commercial : einZA Airless-Seidenmatt, weiß**Code produit:** 6712088**Version actuelle:** 3.4.1, établi le: 07.03.2025**Version remplacée:** 3.4.0, établi le: 19.11.2024**Région:** BE

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H351i par inhalation; -, -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Nom commercial : einZA Airless-Seidenmatt, weiß**Code produit:** 6712088**Version actuelle:** 3.4.1, établi le: 07.03.2025**Version remplacée:** 3.4.0, établi le: 19.11.2024**Région:** BE

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Éviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Éviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Airless-Seidenmatt, weiß

Code produit: 6712088

Version actuelle: 3.4.1, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 3.4.0, établi le: 19.11.2024

Région: BE

	Titaandioxide / Titane (dioxyde de)			
	VLE (8h)	10	mg/m³	
2	n-hexane	110-54-3	203-777-6	
	2006/15/EC			
	n-Hexane			
	VLE (8h)	72	mg/m³	20 ppm
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques			
	n-Hexaan / n-Hexane			
	VLE (8h)	72	mg/m³	20 ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			13463-67-7 236-675-5
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,25 mg/m ³
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques			64742-48-9 919-857-5
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	77 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	871 mg/m ³
3	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,<2% aromatique			- 927-241-2
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	77 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	871 mg/m ³
4	carbonate de propylène			108-32-7 203-572-1
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	20 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	10 mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	70,53 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	20 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]			13463-67-7 236-675-5
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210 µg/m ³
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques			64742-48-9 919-857-5
	orale	(chronique) à long terme	systémique	46 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	46 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	185 mg/m ³
3	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,<2% aromatique			- 927-241-2
	orale	(chronique) à long terme	systémique	46 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	46 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	185 mg/m ³
4	carbonate de propylène			108-32-7 203-572-1
	orale	(chronique) à long terme	systémique	10 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	10 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	17,4 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	10 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur

Nom commercial : einZA Airless-Seidenmatt, weiß**Code produit:** 6712088**Version actuelle:** 3.4.1, établi le: 07.03.2025**Version remplacée:** 3.4.0, établi le: 19.11.2024**Région:** BE

1	carbonate de propylène	108-32-7 203-572-1
	Eau	eau douce
	Eau	eau marine
	sol	-
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-
		0,9 mg/L
		0,09 mg/L
		0,81 mg/kg poids sec
		7400 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 120 min

Matériau approprié En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 480 min

Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation

liquide

Etat

liquide

Couleur

Suivant le nom du produit

Odeur

de solvant

pH

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Airless-Seidenmatt, weiß

Code produit: 6712088

Version actuelle: 3.4.1, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 3.4.0, établi le: 19.11.2024

Région: BE

Motif pour incication du pH manquante		substance/mélange insoluble (dans l'eau)	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur		> 120 °C	
Substance de référence		Mélange de solvants	
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur		30 °C	
Méthode		Closed Cup	
Température d'inflammation			
Valeur		> 200 °C	
Substance de référence		Mélange de solvants	
Propriétés comburantes			
Non applicable			
Inflammabilité			
Non applicable			
Limites inférieure d'explosion			
Valeur		> 0,6 % en vol	
Substance de référence		Mélange de solvants	
Limites supérieure d'explosion			
Valeur		< 7,5 % en vol	
Substance de référence		Mélange de solvants	
Pression de vapeur			
Valeur		< 100 hPa	
Température de référence		50 °C	
Substance de référence		Mélange de solvants	
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur		env. 1,15 g/cm³	
Température de référence		20 °C	
Méthode		DIN 51757	
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s		non miscible	
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source		ECHA	
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
log Pow		-0,41	
Température de référence		20 °C	
Source		ECHA	

Nom commercial : einza Airless-Seidenmatt, weiß

Code produit: 6712088

Version actuelle: 3.4.1, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 3.4.0, établi le: 19.11.2024

Région: BE

Viscosité cinématique			
Valeur	1200	- 1400	mPa*s
Température de référence		20	°C
Méthode	DIN 53019		

Essai de séparation des dissolvants			
Valeur	<	3	%
Température de référence		20	°C

Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations			
Donnée non disponible.			

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
DL50	> 2000 mg/kg de poids corporel		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
DL50	> 5000 mg/kg de poids corporel		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
3	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
DL50	> 5000 mg/kg de poids corporel		

Nom commercial : einza Airless-Seidenmatt, weiß

Code produit: 6712088

Version actuelle: 3.4.1, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 3.4.0, établi le: 19.11.2024

Région: BE

Espèces	rat
Méthode	OCDE 401
Source	ECHA

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
DL50	>=	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CL50		5,09	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
3	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einzA Airless-Seidenmatt, weiß

Code produit: 6712088

Version actuelle: 3.4.1, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 3.4.0, établi le: 19.11.2024

Région: BE

Source	ECHA
Évaluation	Non irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant
3	carbonate de propylène
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	Irritants pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Type d'examen		In vitro mammalian cytogenicity	
Méthode		OECD 487	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		orale	
Type d'examen		In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 474	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
Espèces		hepatocytes: Adult male F344 rats	
Méthode		OECD 482	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einZA Airless-Seidenmatt, weiß

Code produit: 6712088

Version actuelle: 3.4.1, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 3.4.0, établi le: 19.11.2024

Région: BE

1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	>=	1000	mg/kg bw/d
Type d'examen	étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 443		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
NOAEL		1000	mg/kg bw/d
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
Voie d'exposition	orale		
NOAEL		10100	mg/kg bw/d
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	orale		
NOEL		7500	mg/kg bw/d
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
Voie d'exposition	dermale		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 451		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	>	962	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Airless-Seidenmatt, weiß

Code produit: 6712088

Version actuelle: 3.4.1, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 3.4.0, établi le: 19.11.2024

Région: BE

Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		>	5000 mg/kg bw/d
Espèces		rat	
Méthode		OECD 408	
Source		ECHA	
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		100	mg/m³
Espèces		rat	
Méthode		OECD 413	
Source		ECHA	

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
LL50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	truite arc-en-ciel		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
CL50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Cyprinus carpio		
Méthode	EU C.1		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einza Airless-Seidenmatt, weiß

Code produit: 6712088

Version actuelle: 3.4.1, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 3.4.0, établi le: 19.11.2024

Région: BE

1	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
LE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
concerne	WAF (water accommodated fractions)		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,<2% aromatique	-	927-241-2
LE50	>	22	mg/l
Durée d'exposition		46	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
3	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
LE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
concerne	WAF (water accommodated fractions)		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
3	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
CE50	>	900	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
CE50		25619	mg/l
Espèces	Pseudomonas putida		
Méthode	DIN 38412 T.8		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einzA Airless-Seidenmatt, weiß

Code produit: 6712088

Version actuelle: 3.4.1, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 3.4.0, établi le: 19.11.2024

Région: BE

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Source Évaluation		ECHA Cela ne s'applique pas aux substances inorganiques.	
2	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % en volume d'aromatiques	64742-48-9	919-857-5
Méthode Source Évaluation		OCDE 301 F ECHA facilement biodégradable	
3	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatique	-	927-241-2
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		89	%
Durée		28	jour(s)
Méthode Source Évaluation		OCDE 301 F ECHA facilement biodégradable	
4	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		83,5	%
Durée		29	jour(s)
Méthode Source Évaluation		OCDE 301 B ECHA facilement biodégradable	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source		ECHA	
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
log Pow		-0,41	
Température de référence		20	°C
Source		ECHA	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
einzA Airless-Seidenmatt, weiß	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Nom commercial : einza Airless-Seidenmatt, weiß

Code produit: 6712088

Version actuelle: 3.4.1, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 3.4.0, établi le: 19.11.2024

Région: BE

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Produit

Code de déchets 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN UN1263

IMDG UN1263

ICAO-TI / IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN PEINTURES

IMDG PAINT

ICAO-TI / IATA Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe 3

Étiquette 3

Code de classification F1

Code de restriction en tunnels D/E

N° d'identification de danger 30

Remarque/s (ADR/RID/ADN) Les récipients ayant une capacité <= 450 l ne sont pas assujettis aux prescriptions ADR (voir 2.2.3.1.5)

IMDG - Classe 3

Étiquettes 3

Remarque/s (IMDG) Les récipients dont la capacité est inférieure ou égale à <= 450l ne sont pas soumis aux dispositions du code IMDG, chapitre 4.1, 5.2 et 6.1 (cfr. Code IMDG 2.3.2.5)

ICAO-TI / IATA - Classe 3

Étiquettes 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN III

IMDG III

ICAO-TI / IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-E+S-E

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom commercial : einZA Airless-Seidenmatt, weiß**Code produit:** 6712088**Version actuelle:** 3.4.1, établi le: 07.03.2025**Version remplacée:** 3.4.0, établi le: 19.11.2024**Région:** BE**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	203-489-0	75
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1	75
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P5c

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC 40,65 %

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: i, type: (Lb) à base de solvant = 500 g/l
teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 500 g/l

Prescriptions nationales**Autres prescriptions nationales**

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Nom commercial : einza Airless-Seidenmatt, weiß

Code produit: 6712088

Version actuelle: 3.4.1, établi le: 07.03.2025

Version remplacée: 3.4.0, établi le: 19.11.2024

Région: BE

H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

P La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einecs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.

V Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérigène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

W On a observé que la cancérigénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

1 Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 653804